

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 2060

**Artikel:** Travailleurs âgés: la Suisse peut mieux faire : discriminations réglementaires comme attitudes sont en cause  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012832>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Travailleurs âgés: la Suisse peut mieux faire

Discriminations réglementaires comme attitudes sont en cause

Albert Tille - 29 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26910>

Les Suisses devraient pouvoir rester au travail plus longtemps, affirme l'OCDE dans un [récent rapport](#). L'Organisation y renouvelle une série de recommandations qu'elle avait déjà formulées en 2003 et qui sont pratiquement restées lettre morte.

La Suisse n'est certes pas un mauvais élève en comparaison internationale. Le taux d'activité de sa population entre 55 et 64 ans est de 70,5%, largement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Mais elle pourrait faire mieux. Son bon score est dopé par les hommes jusqu'à 59 ans et les diplômés de l'enseignement supérieur. A l'inverse, les femmes et les sexagénaires font chuter les statistiques. Point particulièrement noir pour la Suisse: la proportion très élevée des chômeurs de longue durée âgés de plus de 55 ans.

Dans [La Vie économique](#), une professeure de la Haute école de gestion d'Olten constate que l'emploi des personnes âgées n'a guère mobilisé le monde politique et économique helvétique. Cette indifférence provient du fait que le chômage reste bas et que les entreprises se passent aisément des travailleurs âgés suisses. Elles trouvent facilement à l'étranger la main-d'œuvre qui

leur convient le mieux. Mais la pression des initiatives populaires contre l'immigration et la nécessité de réformer le financement de la prévoyance vieillesse sont en train de changer la donne. L'Union centrale des associations patronales a lancé une étude *«pour que le maintien au travail des collaborateurs âgés devienne la règle»*. Le Conseil fédéral vient d'avaliser le projet [Prévoyance vieillesse 2020](#). En 2007 déjà, en réponse à un postulat socialiste, le gouvernement publiait un [rapport](#) qui esquissait les moyens de favoriser l'emploi des travailleurs âgés. Sa stratégie, restée purement virtuelle, est analogue à celle proposée par le rapport de l'OCDE.

La législation sociale et la politique salariale exercent une influence notable sur l'emploi des travailleurs âgés. Ces derniers coûtent davantage à l'entreprise que leurs collègues plus jeunes. En règle générale, les salaires progressent avec l'ancienneté et les cotisations aux assurances sociales - et plus précisément à la prévoyance professionnelle - augmentent en raison de l'échelonnement des bonifications de vieillesse. Le projet Berset apporte une correction sur cet aspect. Il flexibilise en outre l'âge de la retraite. L'OCDE juge toutefois

cette réforme trop timide et note que la Suisse est l'un des rares pays membres de l'organisation qui n'envisage pas de relever l'âge de la retraite en l'indexant sur l'espérance de vie.

Autre réforme proposée, améliorer l'employabilité des aînés. Ils s'adaptent moins facilement que les plus jeunes aux profondes et rapides modifications du travail générées par les nouvelles technologies. Leur longue expérience représente parfois un atout et souvent un obstacle. Avec l'encouragement de l'Etat, les entreprises devraient favoriser une formation continue des plus de 50 ans. Dans chaque canton, les Offices de l'emploi devraient accorder la priorité à la formation pour le retour sur le marché du travail.

Dans l'entreprise, préjugés et discriminations de fait à l'égard des travailleurs âgés sont chose fréquente, constate le Conseil fédéral. L'OCDE note que la discrimination à l'embauche selon l'âge est courante en Suisse. Il faut en conséquence modifier les cultures d'entreprise. Un objectif aussi difficile à atteindre que d'obtenir un consensus sur *Prévoyance vieillesse 2020* ou sur l'âge de la retraite.